



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 3 : Institution des comités et des commissions

RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

(Note présentée par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	
Le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs indique que 192 États membres et 58 observateurs ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme. Suite à donner : L'Assemblée est invitée à approuver le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	Stratégies d'exécution de soutien – Soutien du programme – Services juridiques et relations extérieures ; Gestion de l'administration et des services – Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 7600/8, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i>

1. À sa première séance plénière, le 23 septembre 2025, l'Assemblée est convenue d'instituer le Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations de l'Australie, de la Grèce, de la Jamaïque, de la Mauritanie et du Zimbabwe ont été invitées à désigner des membres pour y siéger.

2. Le 23 septembre 2025, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante :

M. Ross Adams	(Australie)
M. Dimitrios Azemopoulos (Ambassadeur)	(Grèce)
M. Nari Williams-Singh	(Jamaïque)
M. Brahim Kane	(Mauritanie)
M. Munyaradzi Waniwa	(Zimbabwe)

Le Comité a élu à l'unanimité M. Dimitrios Azemopoulos, Ambassadeur et membre de la délégation de la Grèce, à la présidence, et M. Nari Williams-Singh, membre de la délégation de la Jamaïque, à la vice-présidence.

3. À la deuxième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un premier rapport intérimaire et l'a informée que des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 174 États membres et de 53 observateurs.

4. L'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et, entre-temps, en vertu de la règle 7 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée, de leur permettre de participer aux délibérations.

5. À la cinquième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un deuxième rapport intérimaire et l'a informée que des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 191 États membres.

6. À la sixième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un troisième rapport intérimaire et l'a informée que des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 192 États membres. Le Comité s'est dit particulièrement satisfait de ce niveau de représentation inédit.

7. À sa sixième séance, le 2 octobre 2025, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que 192 États membres et 58 observateurs avaient présenté des lettres de créance en bonne et due forme au cours de la 42^e session de l'Assemblée.